

À l'attention de:

- Toutes les FMN

Copie:

- Toutes les CONU
- Conseil de Direction
- Directeurs de Commission

Mies, le 23 juin 2026

Conditions de renouvellement du Programme international d'assurance FIM 2027 pour coureurs

Chers Présidents de FMN,
Chers Secrétaires Généraux,

L'Administration FIM a le plaisir de vous informer que le Programme international d'assurance FIM pour coureurs, toujours aussi efficace et apprécié, trouve le chemin d'un certain équilibre qui n'induirait pas pour l'année 2027 de hausse des primes liée à une sinistralité disproportionnée. Toutefois, afin d'assurer une adéquation des coûts avec la hausse générale des prix, dès cette année et de manière systématique pour les prochaines années, les primes seront à l'avenir augmentées de l'indice d'inflation annuel moyen publié par l'Office de la statistique de l'Union européenne (Eurostat) en juin de chaque année, et toujours à minima d'un euro.

En conséquence, les nouvelles primes 2027 sont fixées comme suit:

PRIMES 2027:

Programme international d'assurance FIM 2027 pour coureurs		
	Couverture 1 – Prestation de base Assistance médicale & frais médicaux	Couverture 2 – Option Capital en cas d'invalidité ou décès
Prime de l'assurance pour une licence annuelle	153 EUR	56 EUR
Prime de l'assurance pour une licence « une manifestation »	112 EUR	48 EUR
Prime de l'assurance pour une licence Camp d'Entraînement	21 EUR	Inclus si option souscrite

Nous vous faisons parvenir ci-jointe la notice d'information relative au Programme international d'assurance FIM 2027 pour coureurs.

Le document regroupe toutes les informations pratiques, le numéro de téléphone d'urgence en cas d'accident, la procédure à suivre pour les demandes de remboursement, le récapitulatif des couvertures garanties et les sommes assurées dans le cadre du Programme d'assurance FIM. Ce document est automatiquement remis au coureur avec chaque émission de licence dans l'Extranet FIM.

Les conditions spécifiques liées aux Rallyes Tout-Terrain et toutes les épreuves Supercross restent en vigueur. Nous vous rappelons qu'il est de la responsabilité de l'organisateur de faire le nécessaire pour communiquer la procédure d'assistance médicale à suivre en cas d'accident d'un coureur lors d'un Rallye Tout-Terrain ou d'une épreuve Supercross.

PRÉFÉRENCE DES FMN :

Pour que ce programme reste pérenne, il est important qu'il englobe autant de Fédérations Nationales que possible afin de mutualiser les risques sous le principe fort de solidarité.

Par défaut les couvertures 1 et 2 sont intégrées aux licences FIM/CONU/NMFP/Camp d'Entraînement pour l'ensemble des Fédérations Nationales.

D'ici au 7 septembre 2026 :

Toute Fédération Nationale a la possibilité d'étudier cette proposition de renouvellement du programme d'assurance et d'informer la FIM par email insurance@fim.ch


- **Uniquement** si elle ne désire pas souscrire la couverture 2, soit l'option capital décès et invalidité
- **Uniquement** si elle désire ne pas rejoindre le programme d'assurance de la FIM

L'option retenue s'applique pour l'ensemble des licences FIM/CONU/NMFP/Camp d'Entraînement émises par la FMN pendant toute la durée du contrat.

Selon l'article 110.2 du Code Sportif, la FIM maintient également l'obligation pour les Fédérations Nationales qui ne souhaitent pas souscrire l'option capital décès et invalidité ou qui ne souhaitent pas souscrire la police FIM d'offrir au minimum les mêmes conditions et les mêmes couvertures pour l'assurance de leurs coureurs, sans franchise. Les Fédérations qui feront ce choix seront priées de renvoyer le formulaire de non-souscription qu'elles recevront ultérieurement (non-souscription de l'option capital décès/invalidité) avec une copie de l'attestation d'assurance jugée équivalente par la FIM à l'adresse insurance@fim.ch d'ici au 31 octobre 2026.

Pour toute question relative à ce programme, n'hésitez pas à contacter la FIM à l'adresse insurance@fim.ch

Nous vous prions d'agréer, chères et chers Présidents de FMN, chères et chers Secrétaires Généraux, nos sincères salutations.


Françoise EMERY
Directrice Générale


Damiano ZAMANA
Directeur Général Adjoint

Annexe : Notice d'information